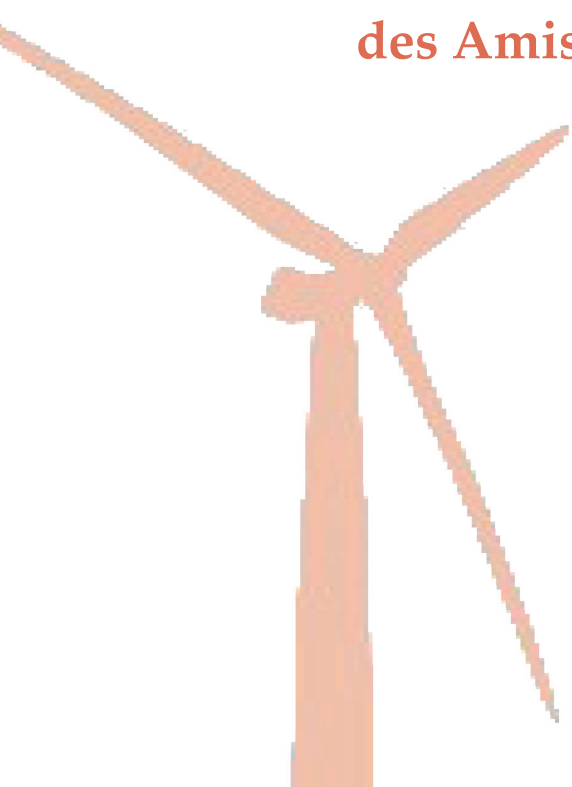


» L'ENJEU CLIMAT – ÉNERGIE

État des lieux et recommandations
des Amis de la Terre Gironde



**Les Amis
de la Terre
Gironde**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Avant-propos	3
Diagnostic	4
ALORS, QUE FAIRE ?	7
1. La trajectoire – les étapes – les objectifs	7
1.1. Les rejets de gaz à effet de serre (GES)	7
1.2. La consommation d'énergie	8
1.3. Les énergies renouvelables	8
2. Les mesures sectorielles	9
2.1. Transports	9
2.1.1. <i>Les infrastructures de transports</i>	9
2.1.2. <i>La demande de transports motorisés</i>	11
2.1.3. <i>L'efficacité énergétique des trajets</i>	11
2.2. Bâtiments	12
2.3. Energie (dont l'électricité)	13
2.3.1. <i>Les énergies fossiles</i>	14
2.3.2. <i>Les énergies fossiles non conventionnelles</i>	14
2.3.3. <i>L'électricité</i>	15
2.3.4. <i>Les énergies renouvelables (ENR)</i>	16
2.3.5. <i>Les mauvais choix</i>	17
2.3.6. <i>La lutte contre la précarité énergétique</i>	17
2.3.7. <i>Information – sensibilisation</i>	18
2.4. Agriculture et alimentation	19
2.4.1. <i>L'agriculture</i>	19
2.4.2. <i>L'alimentation</i>	20
2.5. Déchets	21
3. Les mesures transversales	21
3.1. Fiscalité écologique et financement de la transition énergétique	21
3.2. Aménagement du et des territoire(s)	23
3.2.1. <i>Les grands projets</i>	23
3.2.2. <i>La gouvernance territoriale de l'énergie</i>	23
3.2.3. <i>Les territoires et la transition énergétique</i>	24
3.2.4. <i>La relocalisation des activités</i>	25
3.3. Autres mesures sociétales	25
3.3.1. <i>Les indicateurs de richesse</i>	25
3.3.2. <i>Le système bancaire et la finance</i>	26
3.3.3. <i>La publicité</i>	27
3.3.4. <i>La démocratie</i>	28
CONCLUSION	30
POUR ALLER PLUS LOIN	32

INTRODUCTION

Avant-propos

Les **Amis de la Terre Gironde** (ATG) ont souhaité apporter leur contribution pendant la période du « débat » national sur l'énergie. Toutefois, ils contestent l'approche strictement encadrée et de surcroît très orientée des quatre questions posées par le gouvernement à cette occasion (voir plus bas). Les ATG réfutent par exemple l'objectif porté par le président de la République et son gouvernement de faire passer dans le mix énergétique la part de l'électricité d'origine nucléaire de 75 % à 50 % d'ici 2025, ce qui est repris implicitement dans la question 2. Les ATG réclament en effet une décision politique immédiate de sortir au plus vite du nucléaire. Il est à noter d'ailleurs sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, que le gouvernement a pris ses décisions bien avant les conclusions du « débat » ou qu'il les prendra ailleurs, ce qui est pour le moins aberrant : plan d'investissements pour le logement en mars 2013, nouvelle fiscalité écologique reportée à 2016, loi Brottes¹, mesures sur les énergies renouvelables, plan énergie méthanisation autonomie azote, investissements d'avenir, commission mobilité 21, etc. En plus des problèmes d'équilibre des représentations dans les différentes instances du « débat », c'est en partie pour cette raison que la Fédération nationale des Amis de la Terre a refusé de participer au « débat » national². Pour finir sur la question 2, 2025 n'est de surcroît pas le bon cap, puisque la prochaine échéance climat - énergie d'importance est fixée à l'horizon 2020 avec les engagements pris dans le cadre du paquet climat – énergie européen.

Les 4 questions posées par le gouvernement dans le cadre du « débat » énergie :

- 1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.*
- 2. Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarii possibles à l'horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?*
- 3. Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?*
- 4. Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?*

Comme lors des « débats » énergie organisés précédemment, les organisateurs ont sous estimé ou écarté, délibérément ou pas, des sujets majeurs tels que l'alimentation, les déchets, la spéculation financière ou encore la publicité. De toute façon, le choix d'un modèle énergétique dépasse largement le cadre strict du seul sujet « production et consommation d'énergie » et renvoie à des considérations sociétales beaucoup plus larges comme les modes de productions et de consommations, l'aménagement du et des territoires, la solidarité, la démocratie, etc. Par ailleurs, tout comme les aspects écologiques, la dimension sociale (emploi, équité, pauvreté) doit être une composante essentielle des choix en matière d'énergie et n'apparaît à aucun moment dans les quatre questions posées. Enfin, il semble problématique, voire insensé de n'accorder qu'une place réduite à la dimension internationale de notre politique énergétique, tant les enjeux nationaux, européens et internationaux semblent liés en la matière.

Les Amis de la Terre Gironde ont donc fait le choix de rédiger un document revendicatif ne respectant pas la trame des quatre questions posées par le gouvernement et tentent d'identifier, en s'appuyant sur la position pour des sociétés soutenables de la Fédération nationale³, le maximum de leviers nécessaires et disponibles pour s'engager efficacement sur la voie de la transition énergétique et, à terme, réorganiser radicalement la société autour de valeurs telles que la sobriété. Ce document ne s'adresse donc pas uniquement aux décideurs mais à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent aux questions d'énergie.

1 Loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes

2 Voir : www.amisdelaterre.org/Transition-energetique-les-Amis-de.html

3 Voir : www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/positionsocietessoutenables.pdf

Diagnostic

- L'énergie, tout au moins celle qui est en grande partie mobilisée aujourd'hui pour faire fonctionner notre société, est de plus en plus rare, chère et polluante.
- L'indépendance énergétique de la France est un leurre : l'approvisionnement en énergie primaire de la France repose à 92% sur des ressources importées : 100 % de l'uranium, 97,3 % du pétrole, 100 % du gaz et 99,3 % du charbon⁴.
- La facture énergétique de la France est colossale. Les importations représentent une facture de plus de 61 milliards en 2011 (50 pour le pétrole et 11,5 pour le gaz) soit l'équivalent de 90% du déficit commercial (source : Global Chance et Ministère de l'écologie).
- Les premières manifestations de raréfaction des réserves se sont révélées avec l'apparition d'une volatilité considérable des prix des différentes énergies fossiles dans un contexte géopolitique incertain, ce qui pèse énormément sur le développement économique des pays qui n'en sont pas pourvus. L'uranium, source unique de combustible des filières de production d'électricité nucléaire actuelles n'échappe pas à cette menace de raréfaction (source : Global Chance)
- La production et la consommation d'énergie sont en grande partie à l'origine du changement climatique (rejets de gaz à effet de serre), engendrent de nombreuses nuisances environnementales et sanitaires (pollutions diverses et à différentes échelles, déchets, marées noires, accidents industriels, risque nucléaire) et contribuent significativement à la perte de biodiversité.
- Les périls écologiques sont révélateurs d'une crise plus systémique : le modèle économique dominant dicté par les pays industrialisés intègre très peu les impacts sociaux et environnementaux. Ce système consumériste et énergivore est possible grâce au pillage des ressources de la planète. Il utilise en quelques décennies des stocks que la Terre a mis des centaines de millions d'années à constituer. Cette gabegie énergétique n'est pas soutenable.
- Pour une grande partie de la population mondiale, cette surexploitation génère misère, inégalités et conflits.
- Les tensions géopolitiques liées à l'exploitation des ressources naturelles risquent encore de s'aggraver. Très préoccupant : l'accélération de la demande d'énergie se porte principalement sur les combustibles fossiles (82% de l'approvisionnement mondial en 2011).
- D'après les estimations, la population mondiale devrait passer de 7 milliards aujourd'hui à près de 10 milliards en 2050⁵. Si les tendances démographiques de la période récente se maintiennent, la France métropolitaine comptera quant à elle 73 millions d'habitants à l'horizon 2050, soit 8 millions de plus qu'en 2010⁶.
- L'urgence écologique et sociale est désormais établie⁷. Pour éviter un changement dangereux et irréversible du système climatique, la communauté internationale a décidé de contenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en deçà de 2 °C (voire 1,5°C) par rapport à l'ère préindustrielle.

4 Chiffres clés de l'énergie – Edition 2012 – CGDD

5 ONU

6 INSEE

7 Voir les rapports du GIEC sur : www.ipcc.ch

Pour atteindre cet objectif, il est impératif d'agir très rapidement et de manière significative. Un tout récent rapport de l'Agence Internationale de l'énergie affirme que si la trajectoire actuelle est maintenue, l'augmentation de la température ne sera pas de 2 degrés mais de 5,3 degrés (par rapport à l'époque préindustrielle)⁸.

➤ Le coût de l'inaction face au changement climatique sera plus élevé que celui de l'action⁹. Par ailleurs, différer les actions en augmentera les coûts¹⁰. Jusqu'à présent, les politiques menées aux niveaux mondial et européen pour changer de cap sont des échecs :

- Chaque année, les sommets internationaux de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique montrent leur inefficacité.

- Malgré l'adoption d'un paquet climat-énergie en 2008 (le 3 x 20)¹¹, la politique européenne reste très insuffisante et inaboutie.

➤ En France, les plans climat successifs (depuis le début des années 1990 jusqu'au Grenelle de l'environnement) sont sans consistance et plusieurs textes de loi (notamment la loi POPE de juillet 2005 et les lois Grenelle 1 et 2) n'engagent pas les mesures de rupture qui s'imposent.

➤ Le récent rapport du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) montre que la France est loin d'être sur la trajectoire du facteur 4¹². En effet, « la plupart des exercices de prospective fondés sur des hypothèses « raisonnablement optimistes » aboutissent à un facteur de réduction des émissions de GES de 2 à 2,5 plutôt que 4 entre 1990 et 2050 ».

➤ Les « bons » résultats affichés en matière de réduction des rejets de GES en France sont en réalité un leurre. Si les chiffres officiels présentent une réduction appréciable des rejets de GES (alors que l'objectif Kyoto visé est la stabilisation), le bilan des émissions liées à la consommation de CO₂ montre une augmentation si on intègre les émissions incorporées dans les importations¹³.

➤ La déclinaison du paquet climat-énergie européen s'est traduite pour la France par :

- une réduction des émissions de GES de 21 % des émissions dans les secteurs couverts par le SCEQE (Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émissions) d'ici 2020, par rapport à 2005, et de 14 % hors SCEQE. Cela représente un objectif global de réduction de 17 %. Selon le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Étude de la Pollution Atmosphérique), la baisse des émissions atteignait en 2010 un niveau de 23 % dans les secteurs couverts par le SCEQE, mais elle n'était que de 6,9 % hors SCEQE.

- un objectif de 23 % de part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020. En 2010, cette part était de 13,1 %.

8 <http://www.iea.org/newsroomandevents/pressreleases/2013/june/name,38773,en.html>

9 Rapport de Nicholas Stern (2006), voir : http://www.hm-treasury.gov.uk/d/stern_longsummary_french.pdf et voir aussi Hope C. in Parry M. et al.(2009), "Assessing the cost of adaptation to climate change : a review of the UNFCCC and other recent estimates", IIED et Grantham Institute for Climate Change, London, pp 100-111

10 Voir : <http://www.nature.com/nature/journal/v493/n7430/full/nature11787.html#/supplementary-information>

11 - 20 % de rejets de GES d'ici 2020 / - 20 % de consommation d'énergie primaire en 2020 (objectif non contraignant) / 20 % de part d'ENR dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020

12 Voir : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/008378-01_rapport-final_cle0aca84.pdf

13 Voir : www.rac-f.org/Les-emissions-importees-le,2417

➤➤ Selon le « Plan national d'action en faveur des EnR » remis par le gouvernement à la Commission européenne en août 2011, l'objectif de 23 % doit conduire à des parts d'EnR de 27 % pour l'électricité, 32 % pour la chaleur et 10 % pour les transports.

➤➤ L'accès à l'énergie est un besoin vital. Mais les pays riches, qui représentent 20 % de la population mondiale, s'octroient 80 % de l'énergie commercialisée, ce qui génère de très fortes inégalités. Aujourd'hui ce phénomène frappe également les pays dits développés. En France, la précarité énergétique augmente et touche des millions de ménages.

➤➤ La transition énergétique pourrait permettre la création nette de 220.000 à 330.000 emplois en 2020 et de 570.000 à 820.000 en 2030 par rapport au scénario tendanciel¹⁴.

¹⁴ Voir l'étude de Philippe Quirion, chercheur en économie : www.negawatt.org/telechargement/Etude%20eco//Etude_P.Quirion_Emplois%20et%20scenario%20negaWatt_28-03-2013.pdf

ALORS, QUE FAIRE ?

Pour les **Amis de la Terre Gironde**, la convergence des crises écologiques et sociales appelle à la nécessité d'engager au plus vite une transition vers des sociétés soutenables qui permettent d'articuler la satisfaction des besoins fondamentaux et l'équilibre des écosystèmes. Considérant que la vraie richesse se situe dans la dimension sociale plutôt que dans l'accumulation de biens, ces sociétés sont fondées sur la sobriété et l'équité.

*Pour les **Amis de la Terre Gironde**, le processus à engager dans le cadre de la Transition écologique doit permettre, du point de vue énergétique, de passer d'une société consumériste et énergivore à une société soutenable, ce qui signifie plus sobre, plus sûre et plus juste.*

1. La trajectoire – les étapes – les objectifs

Etant donné l'inertie du système climatique et la durée de vie des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, les **Amis de la Terre Gironde** estiment qu'une politique climat-énergie efficace requiert de l'anticipation et une vision de long terme, une trajectoire assortie d'étapes qui sont aussi des objectifs : 2020, 2030, 2050.

Le secteur de l'énergie requiert par ailleurs une visibilité à long terme pour se préparer au plus vite dans les meilleures conditions et faire face aux changements annoncés. C'est pourquoi, les investissements énergétiques pour 2030 doivent s'effectuer dès aujourd'hui.

1.1. Les rejets de gaz à effet de serre (GES)

L'urgence climatique est réelle¹⁵. Depuis l'an 2000, les émissions de gaz à effet de serre progressent au rythme inquiétant de 3,1 % par an (+2,6 % entre 2011 et 2012). Alors qu'elles devraient baisser, les émissions mondiales ont bondi de 58 % entre 1990 (année de référence du Protocole de Kyoto) et 2011.

Compte tenu des différents rapports du GIEC et des études récentes plus alarmistes¹⁶, les **Amis de la Terre Gironde** estiment que le principe de précaution doit prévaloir et qu'en matière d'efforts d'atténuation ce sont les seuils les plus hauts préconisés par les scientifiques qui doivent être retenus et défendus¹⁷.

Sur la question du changement climatique, les demandes des **Amis de la Terre Gironde** sont les suivantes :

➤ Un accord mondial contraignant sur le climat doit être impérativement trouvé au plus tard en 2015. Il s'agit de tracer une trajectoire de rupture fixant des objectifs ambitieux dont le but est d'éviter une élévation de température de + 2°C et idéalement de + 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle.

➤ Le pic des émissions mondiales doit être situé en 2015 et être inférieur à 420 ppm. Il est également nécessaire d'élaborer un scénario international visant 350 ppm de CO₂eq, scénario qui augmenterait à 80 % nos chances de rester en dessous du seuil des +2 °C.

15 Voir les rapports du GIEC sur www.ipcc.ch

16 *The challenge to keep global warming below 2°C parue dans Nature Climate Change le 2 décembre 2012*

17 *Une stabilisation de l'effet de serre à 450 ppm (équivalent CO₂) est à peu près compatible avec l'objectif d'un réchauffement qui n'excéderait pas plus de 2°C. Pour les pays industrialisés (ceux de l'Annexe 1), cela signifie -25 % à -40 % d'ici 2020 et -80 % à -95 % d'ici 2050. Source : Rapport 2007 - Groupe de Travail 3 du GIEC, page 776.*

➤ L'Europe et la France doivent défendre un objectif contraignant de réduction d'émissions de GES de 40 % d'ici 2020, de plus de 60 % d'ici 2030 et de quasi 100 % au plus tard en 2050 (par rapport à 1990).

➤ L'Europe et la France se doivent d'être exemplaires sur la scène internationale et, à ce titre, jouer un rôle majeur dans l'atteinte de ces objectifs. Lors de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, le Président de la République a souhaité fixer le cap d'une transition écologique qui, selon ses propres termes, doit faire de la France « la nation de l'excellence environnementale ».

➤ Si l'on se réfère aux chiffres officiels, la France a diminué ses émissions territoriales de CO₂ de 7 % entre 2000 et 2010. Mais, si l'on calcule sur la même période les émissions incorporées dans les produits importés, tout en enlevant les émissions incorporées dans les biens exportés, le constat est tout à fait différent : le calcul des émissions liées à la consommation de CO₂ montre une augmentation de 15 %¹⁸. Les résultats qui sont communiqués publiquement par la France sont donc en trompe l'œil et permettent ainsi de cacher une réalité beaucoup moins appréciable à savoir que les politiques menées aujourd'hui sont très insuffisantes par rapport au péril climatique.

C'est pourquoi les **Amis de la Terre Gironde** souhaitent :

- D'une manière générale, plus d'informations et de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre importées par la France.
- Intégrer les données des émissions incorporées dans les produits (importés et exportés) dans les bilans officiels.

1.2. La consommation d'énergie

Non contraignant juridiquement, l'objectif européen de réduire les consommations d'énergie primaire d'ici 2020 ne sera probablement pas atteint (environ 15 % au lieu de 20 %). La Directive efficacité énergétique révisée en 2014 et le nouveau cadre politique dit « post 2020 » devront donc être non seulement plus ambitieux mais aussi plus efficaces, notamment dans le bâtiment, via un objectif contraignant pour 2030.

Les **Amis de la Terre Gironde** demandent que :

➤ L'Europe et la France s'engagent dès que possible sur un objectif contraignant d'économies d'énergie primaire d'au minimum 20 % d'ici 2020 et de 40 % minimum d'ici 2030 (année de référence 2005).

1.3. Les énergies renouvelables

Dans le cadre du paquet climat-énergie européen, la France a comme objectif d'atteindre 23 % de part d'énergies renouvelables (ENR) dans sa consommation finale d'énergie d'ici 2020. En 2010, elle n'était que de 13,1 % et selon toute vraisemblance, l'objectif ne sera pas atteint à moins d'un changement radical de politique.

Les **Amis de la Terre Gironde** demandent par conséquent de :

➤ Rétablir une dynamique nationale de soutien permettant d'atteindre d'ici 2020 une part d'ENR dans la consommation finale d'énergie de 25 % (donc de dépasser l'objectif du paquet climat-énergie)

¹⁸ Voir l'étude du Réseau Action Climat France : http://www.rac-f.org/IMG/pdf/EMISSIONS-IMPORTEES_RAC-Ademe-Citepa.pdf

➤➤ Fixer un objectif contraignant de 50 % en 2030 et de + de 90 % si possible d'ici 2040 et au plus tard en 2050. Cela signifie donc à l'horizon 2050, une société dans laquelle 100 % de l'énergie provient de sources renouvelables¹⁹.

*Au final, étant donné l'urgence climatique et énergétique, les **Amis de la Terre Gironde** souhaitent que l'Europe et la France s'engagent sur un triple objectif 2030 ambitieux et contraignant de réduction d'émissions de GES, d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables²⁰. En 2050 au plus tard, nos sociétés doivent avoir réduit de 100 % leurs rejets de GES et fonctionner avec de l'énergie 100 % renouvelable.*

2. Les mesures sectorielles

2.1. Transports

Le secteur des transports représente le premier poste émetteur de gaz à effet de serre en France (26 %). En cause, le trafic routier qui ne cesse d'augmenter depuis plusieurs décennies. La route concentre à elle seule 94 % de la consommation d'énergie du secteur.

La loi Grenelle 1 a fixé l'objectif de réduire de 20 % les rejets de GES du secteur des transports d'ici à 2020 (pour revenir au niveau d'émissions de 1990). Les ATG souhaitent que soit réaffirmée l'atteinte de cet objectif et qu'une politique volontariste se mette réellement en place. Car aucun engagement significatif en matière de réduction de GES en France ne pourra être atteint sans que les rejets du secteur transport baissent drastiquement.

2.1.1. Les infrastructures de transports

L'ensemble du système transport doit être profondément modifié, à commencer par son support : les infrastructures. En effet, les infrastructures décidées aujourd'hui déterminent largement les trafics de demain. La durée de vie d'une route est estimée au minimum à 50 ans. Toute infrastructure routière ou aéroportuaire induit du trafic supplémentaire ce qui, au final et sur la durée, génère d'importants rejets de gaz à effet de serre.

Le Grenelle a acté l'élaboration d'un schéma national des infrastructures de transport (SNIT) qui était censé proposer une vraie rupture. Mais, l'avant projet du SNIT affiche la création de plus de 1 000 km de routes/autoroutes, ce qui constitue un véritable programme de relance autoroutière/routière en France. Il propose aussi le projet d'un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes. Ces choix sont en complète contradiction avec les objectifs climat – énergie de la France. Au delà de leur impact écologique, les projets routiers et aéroportuaires sont coûteux (1 km d'autoroute = 6,2 millions d'euros. Source SETRA) et inutiles (la France est déjà largement en surcapacité autoroutière par rapport à la moyenne européenne : 41% de métrage d'autoroutes en plus par habitant), alors même qu'il existe des alternatives dans la plupart des cas.

Le projet de SNIT a été redéfini fin juin 2013 dans le cadre d'une commission « Mobilité 21 » qui a remis ses conclusions afin de dresser un futur « schéma de mobilité durable ».

19 Voir l'étude http://www.rethinking2050.eu/fileadmin/documents/Rethinking2050ExecutiveSummary_final.pdf

20 Voir : www.foeeurope.org/sites/default/files/publications/2030_briefing_may2013.pdf

Concernant les infrastructures de transport, les **Amis de la Terre Gironde** demandent :

- Pour les infrastructures routières et aéroportuaires, l'abandon des projets routiers / autoroutiers et de tout projet de nouvel aéroport, notamment celui de Notre Dame des Landes.
- Aucun nouveau grand tunnel routier ne doit être construit
- Pour les infrastructures ferroviaires, la plupart des projets de LGV doivent être abandonnés (voir aussi partie 3.2.1. *Les grands projets*). En effet, les LGV ne doivent pas se réaliser au détriment du réseau existant, l'amélioration de ce dernier pouvant s'avérer tout aussi efficace, avec un coût financier beaucoup moins important et des nuisances environnementales nettement réduites. Certaines LGV peuvent être considérées sur les liaisons intraeuropéennes pour lesquelles elles entrent en concurrence directe avec l'avion. L'analyse doit se faire au cas par cas.

La priorité en matière d'investissements doit aller à l'optimisation de l'existant (les liaisons régionales et interurbaines) et à la mise en place d'un réseau intercités irriguant la totalité des aires urbaines, la quasi totalité des villes moyennes et la majorité des petites villes.

Les lignes de desserte locale et les gares secondaires doivent être maintenues, améliorées, et certaines réouvertes.

Les Amis de la Terre Gironde se positionnent contre le projet GPSO (Grands Projets ferroviaires du Sud Ouest) qui regroupe deux LGV, Bordeaux - Espagne et Bordeaux - Toulouse. Les ATG sont favorables à l'aménagement et la modernisation des voies existantes (temps de parcours relativement proches pour des investissements beaucoup moins élevés).

Concernant le transport de marchandises, la loi Grenelle 1 prévoit de faire évoluer la part modale du non-routier et du non aérien de 14 % (chiffre de 2006) à 25 % à l'échéance 2022. Mais, depuis 2006, loin d'augmenter, la part du ferroviaire et du fluvial a diminué pour ne représenter que 11,7 % en 2011. Il est impératif de sauver le fret ferroviaire qui, entre 2000 et 2010, a été divisé par deux en France pendant qu'il augmentait de 50 % en Allemagne. Ce déclin se poursuit. L'actuel plan Fret SNCF prévoit l'abandon de 60 % de l'activité wagons isolés (maillon essentiel pour assurer le fret ferroviaire à longue distance), au mépris des objectifs de transfert modal. Du fait du report du rail vers le transport routier et les poids lourds, c'est 300 000 tonnes éqCO₂ /an²¹ supplémentaires qui seront rejetées.

Les **Amis de la Terre Gironde** demandent :

- Pour les transports de marchandises (infrastructures), l'amélioration de la qualité du réseau ferré et le développement d'un réseau dynamique d'opérateurs ferroviaires de proximité (activité wagons isolés) afin de relancer le fret ferroviaire
- Le maintien des gares de triage permettant la desserte locale en fret ferroviaire
- Les emprises de Réseau Ferré de France ne doivent en aucun cas être revendues.
- La mise en place d'une fiscalité cohérente avec ces objectifs (voir partie Fiscalité)

2.1.2. La demande de transports motorisés

Pour gagner en sobriété énergétique, il est nécessaire de réduire la demande de transports motorisés.

Pour cela, les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent :

- La relocalisation des activités et le développement des circuits courts (voir partie aménagement du et des territoire(s)).
- La lutte contre l'étalement urbain.
- Le développement massif des modes de déplacements actifs (marche, roller, vélo) grâce à une politique de soutien à tous les niveaux : technique (ateliers vélos participatifs et solidaires²², bicycode), logistique (développement des infrastructures cyclables, stationnement), fiscal (indemnisation des frais pour les trajets domicile-travail réalisés à vélo comme cela se fait déjà en Belgique et aux Pays Bas), information (maisons du vélo / des mobilités), etc.
- Généraliser les zones 30 dans les unités urbaines²³ ainsi que les zones de rencontre ou aires piétonnes dans les ville-centre.

2.1.3. L'efficacité énergétique des trajets

Les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent :

- La baisse généralisée des vitesses sur les routes de 10 km/h. Cela signifie donc passer à 80 km/h sur les routes, à 100 km/h sur les 4 voies, à 120 km/h sur les autoroutes et à 30 km/h en ville.
- Les politiques de transfert modal :
 - pour les personnes : de l'aérien vers le train et de la voiture individuelle vers les transports en commun & le vélo
 - pour les marchandises : des poids lourds vers le rail. Il faut tout d'abord supprimer l'autorisation de circulation des 44 tonnes & interdire celle des méga camions. Un Plan fret ferroviaire volontariste doit être mis en place afin de rendre plus concurrentiel le rail par rapport aux poids lourds notamment en supprimant les avantages accordés au transport routier (voir partie fiscalité écologique). L'aide au transport combiné et à la création des plates-formes multimodales doit être renforcée de manière significative.
- L'intermodalité notamment vélo – transports collectifs par la mise en place de pôles d'échanges multimodaux performants permettant les déplacements des personnes dans les meilleures conditions en tout lieu du territoire. La combinaison des transports collectifs urbains, interurbains et des modes actifs (marche et vélo) doit être un objectif majeur de la politique des transports à venir. La mise en place de stationnements sécurisés pour les vélos s'avère nécessaire.

22 Voir l'Heureux Cyclage : www.heureux-cyclage.org

23 Voir : www.fubicy.org/spip.php?article365

Concernant l'efficacité énergétique des véhicules (véhicules particuliers, poids lourds, véhicules utilitaires légers, 2 roues motorisées), les **Amis de la Terre Gironde** défendent :

- Le bridage des moteurs (se caler sur les limitations de vitesse en vigueur).
- Une réglementation sur les rejets de CO₂ des véhicules neufs ambitieuse avec des contrôles stricts et des sanctions dissuasives. La moyenne des émissions des véhicules particuliers neufs vendus en Europe et en France ne doit pas dépasser 80g de CO₂/km en 2020 et 60g de CO₂/km en 2025. Celle des véhicules utilitaires légers doit être fixée à 100g de CO₂/km au plus tard en 2025. Par ailleurs, la mesure des rejets de CO₂ des voitures neuves selon le cycle de conduite normalisé doit être révisée afin d'être fidèle aux situations réelles de conduite et empêcher les tricheries²⁴.

En matière de transports, les carburants utilisés pour alimenter les véhicules doivent être les moins émetteurs possible, les moins nuisibles à l'environnement, à la santé et à la sécurité alimentaire.

Concernant les carburants, les **Amis de la Terre Gironde** demandent :

- Une réorientation générale et radicale de la politique des transports pour faciliter la transition vers une société qui consomme beaucoup moins de carburants.
- La suppression de tout objectif européen et national d'incorporation d'agrocarburants dans les carburants traditionnels²⁵.
- L'arrêt des politiques ou incitations qui accroissent la demande en agrocarburants à commencer par les objectifs contraignants européens de production et de consommation²⁶.
- La suppression de toutes les subventions et de toute fiscalité en faveur des agrocarburants.
- La prise en compte des effets du Changement d'Affectation des Sols Indirect²⁷ dans les études d'impact des différentes filières et dans le calcul des rejets de GES attribués aux agrocarburants.
- L'exclusion des carburants d'origine non conventionnelle tels que les sables bitumineux du marché français et européen²⁸ (voir aussi partie 3.3.2. Les énergies fossiles non conventionnelles).

2.2. Bâtiments

Les bâtiments représentent aujourd'hui 20 % des émissions nationales de gaz à effet de serre et 44 % de la consommation d'énergie finale. Étant donné le taux très faible de renouvellement du parc ancien de logements (1 % par an), l'essentiel des efforts pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur doit se concentrer sur le bâti ancien. La mise en place d'un plan massif de rénovation thermique des bâtiments est essentiel. C'est aussi un moyen très efficace pour alléger les factures des ménages et lutter contre la précarité énergétique. Il doit également permettre la création de nombreux emplois locaux.

24 Voir : www.rac-f.org/Attention-au-fosse-Les

25 Voir : www.amisdelaterre.org/Position-sur-les-agrocarburants.html

26 Dans le secteur spécifique des transports, ce sont 10% de l'énergie qui doit provenir de sources dites « renouvelables » d'ici à 2020. Dans les faits, cela se traduit à 90% par l'incorporation d'agrocarburants dans les carburants traditionnels

27 Le fait que les cultures destinées aux agrocarburants déplacent d'autres cultures, vivrières par exemple, qui elles-mêmes prennent la place de forêts notamment

28 Voir : www.foeeurope.org/sites/default/files/publications/keeping_their_head_in_the_sand_january_2013.pdf

La loi Grenelle 1 a acté l'objectif d'une réduction d'au moins 38 % des consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'ici à 2020. Pour cela, elle a prévu de rénover 400 000 logements par an à compter de 2013. Mais aujourd'hui, seulement 120 000 logements privés et 25 000 logements sociaux sont rénovés chaque année. Les outils mis en place (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt, etc.) sont insuffisants pour atteindre le rythme nécessaire de rénovations.

Un plan de rénovation énergétique élaboré conjointement par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, et le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, a été lancé en mars 2013 afin de respecter l'engagement de François Hollande de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017. Mais, il n'a pas été annoncé de seuil énergétique à atteindre dans le cadre de ce plan ni d'obligation, ce qui est nécessaire pour être efficace en terme d'économies d'énergie.

Les **Amis de la Terre Gironde** souhaitent par conséquent :

Instaurer l'obligation de rénovation dans le parc de bâtiments existants (résidentiel et tertiaire). Il est crucial que la rénovation ne se fasse pas de façon partielle et/ou peu ambitieuse afin de ne pas « tuer le gisement » d'économies d'énergie.

C'est pourquoi, l'obligation de rénovation des bâtiments existants (résidentiels et tertiaires) doit être mise en place, avec les objectifs suivants :

- Un seuil de 80 kWhep/m²/an pour les bâtiments à usage d'habitation (modulé selon la zone climatique et l'altitude). La programmation de cet immense chantier doit se faire en priorité sur les bâtiments les plus consommateurs d'énergie (classe G, puis F, E, etc.).
- Une réduction de la consommation en énergie primaire du parc tertiaire (public et privé) de 40 % par rapport à la consommation de référence d'ici à 2020 en rénovant là aussi en priorité les bâtiments les plus consommateurs.
- Mettre en place un programme ambitieux de formation des professionnels du bâtiment (artisans du BTP, ingénierie, architectes...) afin de contribuer réellement à la structuration et au renforcement des filières professionnelles de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

➤ Lors des travaux de rénovation, et aussi pour les constructions neuves, privilégier les matériaux locaux ainsi que les procédés les plus écologiques et les moins toxiques.

2.3. Énergie (dont l'électricité)

Le système énergétique actuel est essentiellement basé sur l'exploitation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), ce qui n'est ni soutenable (changement climatique, pollutions, etc.) ni pérenne (épuisement des ressources).

Les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent :

Une transformation radicale du système énergétique actuel qui doit, dès maintenant, reposer sur un triptyque fondamental : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

2.3.1. Les énergies fossiles

Plusieurs études le montrent²⁹ : si nous souhaitons éviter la catastrophe et contenir le réchauffement global en-deçà de 2 °C, à peine 20 % des réserves prouvées en combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) pourrait encore être brûlé d'ici 2050.

Par ailleurs, en plus des nuisances écologiques et sociales qu'elles génèrent, les énergies fossiles nous détournent des mesures de sobriété et d'efficacité et freinent le développement des énergies renouvelables. L'essor des gaz de schiste aux Etats-Unis ces dernières années s'est ainsi soldé sur la même période par une baisse de 37% des investissements dans les énergies renouvelables.

Enfin, la raréfaction des gisements accessibles à des coûts économiquement supportables va engendrer une hausse inéluctable des prix des carburants. Sans anticipation, les chocs économiques et sociaux seront extrêmement violents (pénurie, tensions géopolitiques, précarité énergétique, etc.).

Les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent :

Une sortie progressive et rapide de la dépendance aux énergies fossiles. Cela signifie d'ici 2050, le quasi abandon de la consommation d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) qui sont des énergies de stock et qu'il faut laisser dans le sous-sol, ce qui revient pour la France à ne plus en importer ou de manière marginale³⁰.

2.3.2. Les énergies fossiles non conventionnelles

Exploiter les énergies fossiles non conventionnelles ne ferait que retarder les chocs pétroliers et gaziers d'une dizaine d'années. Surtout, l'exploitation de ces gisements situés pour la plupart dans des zones difficilement accessibles par des techniques classiques d'extraction se ferait au risque de conséquences écologiques majeures aux niveaux local (pollution des sols, de l'eau, de l'air etc.) et global (accroissement des émissions de GES).

L'urgence climatique nous oblige à revoir un certain nombre d'idées reçues : avec les découvertes permanentes de par le monde de nouvelles zones d'extraction de combustibles fossiles, conventionnels ou non, et surtout l'impératif climatique de prendre au plus tôt le virage vers une société sobre en carbone, nous ne sommes pas dans une situation de pénurie d'énergies fossiles, mais bien de trop-plein.

Concernant l'exploitation des huiles et gaz de schiste, le Président de la République s'est engagé à ce que la fracturation hydraulique reste interdite en raison des risques lourds pour la santé et l'environnement local. Cet engagement est bien éloigné des propositions du Parti Socialiste en juillet 2011, qui plaidait pour une interdiction stricte et définitive de toute exploration ou exploitation de gaz et huiles de schiste, quel que soit la technique envisagée. Nous invitons le gouvernement à réitérer cette proposition, qui, tout en marquant un premier pas important dans le processus de transition énergétique, serait également un signal fort envoyé aux autres pays envisageant le démarrage de telles exploitations sur leur sol.

Les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent :

➤➤ Dès aujourd'hui, décider de ne pas exploiter les énergies fossiles dites non conventionnelles (gaz et pétroles de schiste, off shore profond, gaz de houille, etc.) et de les laisser dans le sous-sol, au nom, notamment, de l'impératif climatique.

➤➤ Interdire aux entreprises françaises d'exploiter ces ressources à l'étranger, la réponse au défi de la

29 Voir notamment l'étude du Potsdam Institute for Climate Impact Research (2009)

30 Selon le scénario négaWatt, pour alimenter au grand maximum 10 % des besoins

transition énergétique ne pouvant se limiter aux mesures applicables au seul territoire français³¹.

➤ L'application immédiate de la Directive européenne sur la Qualité des carburants visant à limiter l'importation en Europe de carburants issus de l'exploitation des sables bitumineux, carburants extrêmement émetteurs de gaz à effet de serre et dont la production est à l'origine de nombreux impacts pour les populations locales occupant ces terres³². En la matière, les ATG regrettent les pressions exercées par les industries pétrolières et le manque de volonté de la France, qui bloquent la mise en œuvre de cette directive depuis près de 2 ans.

2.3.3. L'électricité

La France avait pour objectif de porter la part d'électricité renouvelable qu'elle consomme à 21 % en 2010³³. Or elle n'a atteint que 14,6 %, ce qui est en réalité une régression puisque cette part était déjà de 15 % en 1997.

Les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent :

➤ Un objectif de 100 % de part d'électricité renouvelable d'ici 2050.

Pour faciliter l'atteinte de cet objectif et réduire la consommation d'électricité, les **Amis de la Terre Gironde** demandent :

➤ L'interdiction du chauffage (et de la climatisation) électrique dans les nouveaux bâtiments et son remplacement rapide dans les bâtiments anciens grâce à des soutiens financiers.

➤ La réduction des éclairages publics (monuments, églises...) et de toute forme de pollution lumineuse (voir également la partie publicité).

➤ L'application de normes contraignantes sur tous les appareils électriques et électroniques (amélioration des seuils d'efficacité, réintégration d'interrupteurs, encadrement de la puissance, veilles, etc.).

➤ Des incitations fiscales à même de favoriser l'achat des appareils électriques les plus efficaces.

➤ Un soutien de la France aux politiques européennes en cours et à venir (directive efficacité énergétique, directive écoconception, directive écolabel, etc.) et à la fixation d'objectifs contraignants.

Concernant le nucléaire, les **Amis de la Terre Gironde** demandent :

➤ La décision politique immédiate de sortir du nucléaire.

➤ La mise en place d'un plan de sortie programmée, rapide et complète du nucléaire.

➤ La fermeture immédiate des réacteurs français les plus anciens et des plus dangereux avec suivi médical à vie de tous les intervenants et reclassement des salariés. *Les 4 réacteurs de la centrale du Blayais figurent dans la liste noire des réacteurs à fermer en priorité.*

31 A titre d'exemple, le groupe français Perenco exploite déjà les gaz de schiste présents dans le sous-sol tunisien, avec utilisation de la fracturation hydraulique. De même pour Total et l'exploitation de sables bitumineux au Canada.

32 Pour plus d'informations, voir notamment : <http://www.amisdelaterre.org/Sables-bitumineux-halte-au-pouvoir.html>

33 Directive européenne 2001/77/CE sur l'électricité renouvelable

- L'arrêt définitif du programme EPR (Flamanville et Penly) et de tout nouveau projet de réacteur nucléaire (y compris ATMEA, co-entreprise créée par AREVA et Mitsubishi Heavy Industries pour le développement et la vente d'un nouveau modèle de réacteur nucléaire).
- L'abandon des investissements dans le développement de la 4e génération et du projet Astrid (Advanced Sodium Technological Reactor for Industrial Demonstration) sur le site de Marcoule qui est un prototype de réacteur rapide refroidi au sodium.
- La réorientation des budgets de recherche publique ainsi que des investissements d'EDF vers des programmes d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables.
- L'abandon des projets de stockage des déchets nucléaires en grande profondeur, assorti d'une réflexion sur le sort de ces déchets.
- L'arrêt du retraitement et de la production de MOX.
- L'arrêt des ventes de centrales nucléaires par la France à l'étranger et de toute autre démarche commerciale de la France visant à développer le nucléaire (militaire et civil) à l'étranger.
- L'arrêt de toute utilisation d'uranium dit appauvri dans l'armement et dans les produits de consommation ou d'équipement.
- Le désarmement nucléaire de la France et l'application immédiate du Traité de Non Prolifération, et en particulier de son article VI qui prévoit l'élimination totale des armes nucléaires sous un contrôle international strict et efficace.

2.3.4. Les énergies renouvelables (ENR)

La France dispose du second potentiel européen en matière d'énergies renouvelables et pourtant, dans ce secteur, elle fait figure de mauvaise élève sur la scène mondiale et européenne (voir partie 1.3.).

Il est impératif de se situer dans une optique de diversification maximale, établie en fonction des ressources et contraintes des territoires (solaire thermique et photovoltaïque, éolien terrestre et off shore, petit éolien, géothermie, biomasse, énergies marines, etc.).

Les **Amis de la Terre Gironde** se positionnent en faveur d'un(e) :

- Développement des énergies renouvelables (ENR) pour atteindre une société 100 % ENR si possible d'ici 2040 et au plus tard en 2050.
- Politique de soutien aux ENR stable, souple et adaptée aux différentes échelles territoriales³⁴ notamment en facilitant le solaire thermique dans les bâtiments collectifs et individuels.
- Simplification et encouragement aux projets citoyens de production locale d'ENR³⁵.
- Adaptation rapide du réseau de transport d'électricité aux productions moins centralisées que sont les ENR.

³⁴ Voir le CLER, Réseau pour la transition énergétique : www.cler.org/info/

³⁵ Voir : <http://www.energie-partagee.org>

2.3.5. Les mauvais choix

Pour faire face aux difficultés d'approvisionnement en énergie, des nouvelles technologies sont mises en avant par des promoteurs qui, bien souvent, en sont aussi les principaux bénéficiaires. Elles prennent la forme de solutions miracles et sont présentées comme étant « propres » et à moindre coût. Cependant, ces technologies requièrent d'immenses moyens financiers et n'apportent pas toutes les garanties en terme d'efficacité énergétique, de coût, de sécurité et de soutenabilité.

C'est pourquoi les **Amis de la Terre Gironde** s'opposent au(x) :

- Captage et stockage de carbone
- Agrocarburants : en privant de nombreuses populations, notamment au Sud, de la possibilité d'habiter et de cultiver leurs terres, pour les substituer par des monocultures végétales destinées à produire des carburants pour les automobiles, la culture d'agrocarburants conduit à nier le véritable enjeu : la nécessité de réduire les déplacements motorisés individuels et augmenter la part modale des transports en commun et des modes actifs (vélo, marche).
- Energies fossiles non conventionnelles (voir partie énergie)
- Nucléaire (voir partie électricité)
- Voitures électriques : principalement alimentées en France par de l'électricité d'origine nucléaire et fonctionnant exclusivement avec des batteries au lithium dont l'exploitation est à l'origine de graves dommages pour les populations locales, la voiture électrique est une fausse solution, en tout cas dans sa formule actuelle³⁶.
- Géo-ingénierie climatique qui consiste en une manipulation délibérée du climat par diverses techniques : pulvérisation d'aérosols dans l'atmosphère, miroirs géants dans l'espace, etc.

Les **Amis de la Terre Gironde** réaffirment en revanche leur soutien aux solutions simples et à l'efficacité énergétique prouvée, produites et consommées localement, accessibles à tous à un prix modique et sans nuisances écologiques et sanitaires.

Les sommes gigantesques englouties dans des technologies hasardeuses et potentiellement nuisibles doivent être mobilisées pour les solutions sans risque et maîtrisées que sont la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.

2.3.6. La lutte contre la précarité énergétique

La facture énergétique des ménages représente aujourd'hui en moyenne 9 % de leur budget, dont près de 5 % pour leur résidence et les situations individuelles sont parfois très critiques. Les causes en sont multiples : une isolation des bâtiments de faible qualité, la multiplication des sources de consommation d'énergies, etc. De plus, l'augmentation prévisible du coût de l'énergie ne fera qu'accroître le nombre de ménages en difficulté. C'est pourquoi, il est dès aujourd'hui nécessaire d'améliorer le niveau et la qualité de vie des ménages en permettant une réduction du montant de leur facture d'énergie, et en priorité pour les plus de 3 millions de foyers en situation de précarité énergétique (Source : Ministère de l'Ecologie).

36 Pour plus d'informations, voir notamment : <http://www.amisdelaterre.org/L-or-blanc-en-pleine-obsolence.html>

Les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent :

- Le droit à l'énergie pour tous. Ainsi tous les individus ont le droit d'accéder à la quantité d'énergie nécessaire pour vivre décemment et en bonne santé. Partant de ce principe, *la transition énergétique ne peut se faire que dans le respect de la justice sociale et ne doit donc en aucun cas peser sur les ménages les plus vulnérables.*
- L'accompagnement renforcé des bénéficiaires de logements sociaux dans leurs recours juridiques contre les bailleurs qui n'entretiennent pas leur parc (notamment en faisant valoir leur obligation de faire jouer la garantie décennale pour les travaux de construction).
- Augmenter la responsabilité des bailleurs sociaux face aux détériorations des logements dont ils sont propriétaires et renforcer les moyens d'actions juridiques des acteurs sociaux qui prennent en charge les foyers en précarité énergétique : CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), CAF (Caisse d'Allocations Familiales), FSL (fonds solidarité logement).
- Permettre aux personnes en situation de précarité énergétique de bénéficier de modes de production d'énergies renouvelables, notamment par l'équipement des logements sociaux en panneaux solaires.
- S'intéresser au volet « santé environnementale » de la précarité énergétique afin que les ménages limitent le recours, par soucis d'économies et en substitution à leur chauffage électrique, à des modes de production d'énergie polluant et néfastes pour la santé, de type petit chauffage à pétrole.
- Simplifier les dispositifs issus des Plans d'Intérêt Général (PIG) afin d'augmenter leur visibilité et leur appropriation par les collectivités et les particuliers, notamment les propriétaires-occupants en situation de précarité énergétique. Améliorer le financement de ces dispositifs par le biais d'un fonds créé par la collectivité ou les services déconcentrés de l'État. Ce fonds permettrait d'aider les propriétaires-occupants à financer les travaux, de réduire les délais de remboursement, etc.).
- Multiplier les actions de sensibilisation sur les « nouvelles » sources de consommation et de gaspillage d'énergie : électroménager, matériel informatique, téléphonie, etc.

2.3.7. Information – sensibilisation

L'information des personnes est un élément essentiel pour faire évoluer les comportements d'achat ainsi que ceux d'utilisation de biens et de services énergétiques.

En 2010, le réseau Espaces Info Energie (EIE) compte 250 EIE animés par près de 500 conseillers répartis sur le territoire français. Mais cela reste insuffisant. Les **Amis de la Terre Gironde** demandent :

- Un dispositif renforcé d'espaces de conseils de type EIE. Ces lieux, essentiels à la réussite de la transition énergétique, doivent être faciles d'accès et délivrer des informations gratuites et indépendantes. Ils doivent être financés grâce à la fiscalité écologique (voir partie financement de la Transition Énergétique). Sous la responsabilité des territoires, ces services doivent également permettre de définir des plans d'actions locaux et accompagner les habitants et acteurs dans leurs projets.
- Des campagnes nationales et locales de sensibilisation aux économies d'énergie.

2.4. Agriculture et alimentation

2.4.1. L'agriculture

La consommation directe d'énergie des exploitations agricoles (fioul, électricité et gaz naturel) représente environ 2,5 % de la consommation finale d'énergie. Mais si on y ajoute l'énergie indirecte mobilisée dans la fabrication et le transport des intrants tels que les engrais et autres fertilisants, les produits phytosanitaires, les matériels et les bâtiments, au total, la « ferme France » est consommatrice d'environ 7 % de l'énergie finale. (Source : Ministère de l'agriculture et Global Chance)

Par ailleurs, l'agriculture pèse lourd au niveau de ses rejets de GES, notamment non énergétiques (méthane et protoxyde d'azote), avec une part de responsabilité d'environ 20 % (Source : CITEPA).

Le secteur agricole dispose d'une forte capacité de production d'énergie tirée de la biomasse, mais celle-ci ne doit pas entrer en concurrence avec la vocation première de l'agriculture qui est de nourrir la population.

Les **Amis de la Terre Gironde** défendent :

- La vocation nourricière d'une agriculture vivrière
- Le droit à une alimentation saine pour tous et la possibilité d'acheter des aliments produits près de son lieu de vie. Cela implique l'accès aux ressources nécessaires pour produire ces aliments (accès équitable à la terre et à l'eau et échange libre des semences) et le choix des agricultures les plus adaptées aux conditions écologiques, sociales et économiques locales. Ils récusent la primauté de sa vocation exportatrice.
- La création de marchés locaux pour des paysans nombreux dans une économie de proximité qui peut garantir qualité et transparence, ainsi que l'installation de nouveaux agriculteurs dont l'autonomie doit être garantie par la maîtrise de leurs outils : la terre, l'eau et les semences.
- La biodiversité domestique et culinaire ainsi que la préservation des savoirs paysans. La biodiversité domestique est essentielle pour s'adapter aux changements climatiques. Dans ce but, rotation des cultures, polyculture, refus des pesticides, utilisation des races et semences de pays et élevages de plein air sur des zones pastorales doivent être privilégiés.
- Les pratiques agricoles permettant de réduire les consommations d'énergie et les rejets de GES. Il s'agit notamment de réduire l'usage des engrais azotés :
 - Agir sur la demande en taxant la consommation d'engrais azotés minéraux (au prorata de la quantité de N₂O générée, selon la méthode standard des inventaires du GIEC)
 - Favoriser l'utilisation de cultures intermédiaires (couvert présent pendant la période d'interculture) qui permettent de fixer les reliquats d'azote après la culture principale (quantité d'azote minéral disponible dans le sol), de maintenir un couvert végétal pour limiter l'érosion et accroître la vie biologique des sols.
- Lancer un véritable « Plan protéines » en favorisant les cultures de légumineuses au niveau européen et national. La relance des légumineuses dans le cadre du Grenelle de l'Environnement n'a pas eu le

succès escompté faute de volonté politique, de moyens financiers et de structuration des filières. Il s'agit d'encourager la formation et l'accompagnement des agriculteurs dans le pilotage et la culture des légumineuses, de pérenniser le soutien financier déjà existant et d'expérimenter des « Plans légumineuses territoriaux » qui créeront des synergies entre filières (culture/élevage) en fixant des objectifs de résultats sur la base de contrats d'approvisionnement locaux.

Les **Amis de la Terre Gironde** émettent des réserves sur :

➤ La méthanisation agricole qui est un processus permettant entre autres de réduire le CH₄ émis par les déjections animales et de produire de l'énergie³⁷. En effet, comme pour toute valorisation énergétique de la biomasse, la méthanisation ne peut se faire que sous certaines conditions³⁸ :

- elle ne doit en aucun cas entrer en concurrence avec les cultures à vocation alimentaire
- il est impératif d'inscrire toute méthanisation dans un projet de valorisation territoriale des ressources disponibles : l'énergie doit être produite et consommée localement (filiale courte et non industrielle)
- les techniques mises en œuvre doivent être garanties sans nuisances, maîtriser tous les cycles en jeu (matières organiques, azote, carbone, phosphates, etc.) et être validées par un organisme certificateur agréé.

2.4.2. L'alimentation

Même si cela est difficilement quantifiable, le poste « alimentation » est générateur d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES) et consommations d'énergie. Un aliment engendre des émissions de GES pour le cultiver ou le produire, le transformer, le conserver, l'emballer et le transporter avant d'arriver enfin dans l'assiette.

Le mode d'alimentation carné est particulièrement visé. Ainsi, manger plus de végétaux et moins de viande est un des conseils délivrés par La Commission Européenne pour lutter contre le changement climatique³⁹. Le rapport de Foodwatch⁴⁰ propose une illustration de l'impact sur le climat de 3 types de régimes alimentaires. Une alimentation sans produit animal émet de 7 à 15 fois moins de GES qu'une alimentation qui contient de la viande et des produits laitiers.

Il faut savoir également que 80 % des terres agricoles (hors surfaces agricoles consacrées aux cultures d'exportation) sont consacrées à l'alimentation animale pour la production de viande et de lait.

Par ailleurs, une partie de l'énergie consommée à la maison est liée à l'alimentation : réfrigérateur, congélateur, plaques ou four pour la cuisson, sans oublier d'autres appareils électroménagers.

Partant du constat que notre modèle d'alimentation carné n'est pas généralisable et n'apparaît pas soutenable au regard des enjeux actuels, les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent par conséquent :

➤ Une évolution de l'alimentation visant un meilleur équilibre nutritionnel et une réduction des surconsommations actuelles de glucides (sucres), de lipides (graisses) et de protéines animales. Le régime alimentaire de 2050 doit comprendre environ moitié moins de viande qu'aujourd'hui, et aussi moins de lait. Il contient en revanche une part accrue de fruits, de légumes et de céréales. (Source : négaWatt)

37 Voir le plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) du Ministère de l'agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/Plan-Energie-Methanisation>

38 Campagnes solidaires n°284 – Mai 2013.

39 <http://ec.europa.eu/clima/sites/campaign/pdf/ppt3-notes-fr.pdf>

40 <http://www.foodwatch.org/fr/accueil-qui-est-foodwatch/>

➤ Une remise en cause de l'industrie agro-alimentaire, qui génère transports, suremballage, malbouffe (à prendre au sens large : élevage intensif, problèmes sociaux tant pour les producteurs que les employés, pollutions, ...), ainsi que des grands centres commerciaux, à l'origine de la multiplication des trajets en voitures individuelles, de la surconsommation, de déchets abondants, etc.

➤ Les circuits courts et les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ainsi que les produits de saison.

➤ Le retour des systèmes de consignes (ce qui pourrait être fait pour de nombreux produits, comme pour les bouteilles en Allemagne), la distribution des médicaments en fonction des doses prescrites, et non pas par boîtes dont la moitié parfois est à jeter, la lutte contre les emballages individuels, etc.

2.5. Déchets

Les **Amis de la Terre Gironde** dénoncent la « société du jetable » et l'impact écologique du renouvellement trop rapide des biens de consommation (extraction minière, déchets, gaspillages d'énergie...).

Il s'agit entre autres d'engager de manière déterminée la lutte contre la surconsommation et contre l'obsolescence programmée en adoptant plusieurs mesures⁴¹ :

- Étendre l'extension de la garantie de tous les biens de consommation à 10 ans.
- La création d'un délit et de sanctions contre l'obsolescence programmée avec des contrôles beaucoup plus stricts et des condamnations lourdes pour les industriels.
- Donner des informations substantielles au consommateur quant aux possibilités de réparation : coordonnées des centres de réparations, mise à disposition des pièces détachées pendant une période minimale de 10 ans, coût de ces pièces détachées, informations sur l'entretien et les réparations dites faciles, etc.
- Mettre en place une véritable politique de soutien au secteur de la réparation et de l'auto-réparation ainsi que dans les secteurs qui contribuent à allonger la durée de vie des produits (occasion, location, réemploi) qui sont potentiellement très créateurs d'emplois.

3. Les mesures transversales

3.1. Fiscalité écologique et financement de la transition énergétique

En matière de fiscalité écologique, la France accuse un très net retard par rapport à ses voisins européens. La part de fiscalité écologique dans les prélèvements obligatoires n'est que de 4,7 % dans l'Hexagone, tandis que la moyenne européenne se situe à 6,19 %. Par ailleurs, celle-ci représente 1,9 % du PIB, soit l'un des taux les plus faibles en Europe (seules la Lituanie et l'Espagne font moins bien).

⁴¹ Pour plus d'informations, voir notamment : http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapport_obsolescence_des_produits_high-tech.pdf et www.produitspouurlavie.org

Un nouveau dispositif de fiscalité écologique a été annoncé par le Premier Ministre, mais seulement pour 2016 (soit un an avant les prochaines échéances présidentielles), ce qui est une lointaine hypothèse et ne constitue pas le meilleur moyen de rattraper le retard européen. Par ailleurs, le montant annoncé des recettes supplémentaires n'est que de 3 milliards alors qu'il en faudrait au moins 7 fois plus pour atteindre la moyenne européenne.

Plutôt que de coûts, il conviendrait de parler d'investissements dans la transition énergétique car à moyen et long terme, ceux-ci permettront d'avoir des retours bénéfiques du point de vue socio-économique et environnemental. Sur ce point, le Premier Ministre doit présenter avant l'été un plan d'investissements massifs pour les 10 ans qui viennent. Ce plan concernera le numérique, la transition énergétique, la santé, les grandes infrastructures et d'une manière générale, les nouvelles technologies. La transition doit permettre de « garder l'argent de l'énergie à la maison », via l'investissement dans des emplois non délocalisables et des ressources locales au lieu d'importer des énergies fossiles et fissiles qui pèsent lourd sur la facture énergétique de la France.

Pour les **Amis de la Terre Gironde**, il s'agit de :

➤ Poser des critères d'éco-conditionnalité stricts dans le cadre du futur plan national d'investissements. Celui-ci doit être clairement orienté vers des mesures en faveur de la transition énergétique telles que la rénovation thermique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, le financement des transports collectifs de proximité et des modes actifs, notamment le vélo et non pas vers de fausses solutions (voir partie 2.3.5 Les mauvais choix).

➤ Supprimer dès la loi de finances 2014 les subventions « contre-nature » à savoir les niches fiscales et les aides publiques favorisant les émissions de GES et la consommation d'énergies fossiles. En effet, chaque année, l'Etat subventionne les activités et secteurs nocifs à l'environnement à hauteur de dizaines de milliards d'euros⁴². Il s'agit précisément de supprimer toutes les niches fiscales, dans leur intégralité pour certaines comme l'exonération de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) sur le kérosène aérien ou le remboursement de TICPE pour les transporteurs routiers, et de manière progressive pour d'autres comme le rattrapage du taux de TICPE du gazole⁴³. Les dépenses fiscales assises sur la consommation d'énergie fossile représentent un manque à gagner de plus de 19 milliards d'euros auxquels s'ajoutent plus de 10 milliards de subventions aux énergies fossiles. En tout, ce sont plus de 30 milliards d'euros accordés chaque année aux énergies fossiles. Citons parmi les niches à supprimer en priorité, les 6,9 milliards d'euros accordés à la consommation de gazole et l'exonération de la taxe sur l'énergie dont bénéficie le transport aérien (3,5 milliards d'euros par an dont 1,3 milliard pour les vols intérieurs).

➤ Mettre en place dès 2014 une contribution climat énergie afin de taxer la consommation d'énergies non renouvelables (pour les émissions d'origine énergétique) et les émissions directes de gaz à effet de serre (pour les autres émissions). La taxation doit être étendue à tous les GES (ex : protoxyde d'azote issu des sols agricoles) ainsi qu'à la consommation d'électricité pour ne pas créer d'incitation aux usages thermiques électriques (chauffage, eau chaude...) et inciter à la réduction de la consommation d'électricité (notamment dans le secteur résidentiel français où elle a été multipliée par 7 entre 1970 et 2010). Il s'agit d'une taxe générale qui ne doit souffrir d'aucune exonération ni de contrebalancement par la baisse d'autres taxes qui se justifient par d'autres externalités. Les recettes doivent servir à soutenir les ménages à faibles revenus qui en aucun cas ne doivent en subir sa mise en œuvre ainsi qu'à développer les alternatives (transports sobres en énergie et isolation des bâtiments notamment).

➤ Rendre effective au plus vite l'éco-taxe poids lourds (PL) initialement prévue en 2010. Elle concerne

42 Voir : www.stopsubventionspollution.fr/

43 Voir : www.rac-f.org/IMG/pdf/Note_Financement_Transition.pdf

les PL de plus de 3,5 tonnes faisant usage du réseau routier non concédé et se calcule en fonction de leur taille et de leur circulation. Son coût devrait s'élever à 12 centimes/km en moyenne. Mais, l'éco-taxe ne doit pas être affaiblie par l'introduction de mesures d'accompagnement ou de dérogations injustifiées d'un point de vue environnemental et social (ex : allègements pour les territoires dits « périphériques »). Par ailleurs, les recettes doivent être fléchées vers l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport (AFITF) afin de financer la régénération et l'optimisation du réseau ferroviaire existant ainsi que les véloroutes-voies vertes. Aucun euro ne doit être affecté à la réalisation de nouvelles infrastructures routières ou aéroportuaires.

» Instaurer une taxe sur les transactions financières (TTF)⁴⁴. Elle représente une source potentielle et significative de financement pour la transition énergétique en France et en Europe. Il s'agit d'un prélèvement extrêmement faible sur les transactions financières opérées sur les marchés boursiers, les marchés de devises, les marchés des produits dérivés et sur tous les autres produits financiers négociés par les professionnels des marchés financiers (elle ne concerne pas les particuliers). Cette taxe pourrait représenter 5 à 10 milliards d'euros chaque année pour la France et permettre ainsi d'une part d'investir dans la transition énergétique et d'autre part de respecter ses engagements internationaux en matière de lutte contre le changement climatique dans les pays pauvres. Les recettes de cette taxe ne doivent pas être considérées comme pérennes puisque l'objectif à terme est qu'il n'y ait plus de spéculation.

3.2. Aménagement du et des territoire(s)

3.2.1. Les grands projets

De grands projets (infrastructures de transport, incinérateurs, centres commerciaux, quartiers d'affaires, parcs de loisirs, stades, grandes tours, etc.) se multiplient sur le territoire. Or, dans la plupart des cas, ceux-ci ne se justifient pas pour diverses raisons : besoins non identifiés, utilité réelle pas démontrée, impacts écologiques significatifs, risques et nuisances avérés, accaparement des terres, coûts exorbitants, possibilité d'optimiser l'existant ou d'avoir recours à des alternatives, désapprobation des populations locales, etc. En réalité, ces grands projets servent surtout les intérêts des entreprises privées et/ou les ambitions électorales de certains politiques et engendrent des dépenses publiques faramineuses. D'autre part le financement de ces grands travaux se fait souvent par la mise en place de Partenariats Publics-Privés (PPP), qui contrairement à ce qui est dit, ne représentent pas une source d'économies pour l'État ou les pouvoirs publics, au contraire⁴⁵.

*D'une manière générale, les **Amis de la Terre Gironde** s'opposent donc aux grands projets inutiles et à leur gigantisme contraire à la transition vers des sociétés soutenables.*

3.2.2. La gouvernance territoriale de l'énergie

La gouvernance de notre modèle énergétique, trop centralisée, entrave la mise en place de solutions locales de maîtrise de la consommation et de développement des énergies renouvelables. Pour gagner en efficacité, l'énergie doit être maîtrisée localement⁴⁶.

44 Voir : www.france.attac.org/articles/lancement-campagne-a-nous-les-banques

45 <http://www.lemoniteur.fr/153-profession/article/point-de-vue/20337913-les-ppp-une-bombe-a-retardement>

46 Voir les propositions du CLER : http://www.cler.org/info/IMG/pdf/NEW_PROPOSITIONS_A4V4-2.pdf et du RAC : http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Quelle_gouvernance_territoriale_pour_la_transition_energetique.pdf

Les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent :

- Une gouvernance territoriale de l'énergie basée sur une décentralisation du système énergétique français avec une nouvelle répartition des compétences « climat-énergie».
- L'identification du bassin de vie comme niveau fondamental de gouvernance climat-énergie. Les compétences « urbanisme, mobilité, logement, énergie, environnement, information des habitants, etc. » doivent donc être regroupées au niveau intercommunal et à terme à l'échelle du bassin de vie.
- Un transfert de la responsabilité complète des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) à la région.
- La possibilité pour la région de coordonner la solidarité des politiques locales entre elles.
- L'autorité des collectivités sur la gestion de leurs réseaux de distribution de l'électricité et du gaz et la possibilité de créer une Entreprise Locale de Distribution chargée d'assurer un vrai service public local de l'énergie.
- L'Etat doit être le garant de l'équilibre du réseau, de la solidarité territoriale et d'un dispositif de péréquation financière transparent.

3.2.3. Les territoires et la transition énergétique

Selon le PNUD, 50 à 80% des actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets sont déjà réalisées à l'échelle infra-nationale ou ont vocation à l'être. C'est au niveau local qu'émergent les gisements de sobriété, d'efficacité et d'énergies renouvelables.

Les demandes des **Amis de la Terre Gironde** sont les suivantes :

- Les territoires doivent être au cœur de la transition énergétique. Si les objectifs globaux sont fixés aux niveaux national et européen, ce sont les territoires et leurs habitants qui doivent mettre en œuvre la lutte contre le changement climatique et devenir les acteurs principaux de la transition⁴⁷.
- Chaque territoire doit s'engager sur un double objectif : celui d'atteindre avant 2050 l'autosuffisance énergétique et celui de n'avoir, au plus vite, aucun habitant en situation de précarité énergétique. Chaque territoire doit pourvoir se fixer à terme l'objectif d'être un Territoire à énergie positive (TEPOS).

Il est par ailleurs essentiel que les territoires s'engagent contre l'étalement urbain qui génère la perte d'espaces naturels et agricoles, une mobilité croissante et son lot de nuisances (rejets de GES, pollutions locales, etc.) ainsi que le phénomène de ségrégation spatiale (ghettoïsation).

Pour cela les **Amis de la Terre Gironde** demandent :

- La mise en place d'outils réglementaires et fiscaux permettant de lutter contre l'étalement urbain⁴⁸.
- Une politique du logement volontariste et cohérente permettant l'accès des villes-centres aux ménages les moins aisés.

⁴⁷ Voir le mouvement des territoires en transition : <http://www.transitionfrance.fr/>

⁴⁸ Voir : *Etalement urbain et changements climatiques : état des lieux et propositions, étude du RAC, juillet 2011*

- Une lutte déterminée contre l'usage de la voiture individuelle qui est très coûteux, en développant localement toutes les alternatives possibles (bonne desserte en transports collectifs, politique volontariste en faveur du vélo, etc.).
- Une meilleure articulation des politiques d'urbanisme et de mobilité à l'échelle du bassin de vie notamment en construisant ou densifiant en priorité les terrains proches des dessertes en transports collectifs.
- La relocalisation des activités (voir point suivant).

3.2.4. La relocalisation des activités

La relocalisation des activités n'est pas le repli sur soi, bien au contraire, elle va de pair avec l'échange et l'ouverture aux autres sociétés, avec la solidarité et la liberté de circulation des personnes. Relocaliser, c'est fonder l'économie et les échanges sur des liens directs entre producteurs et consommateurs, limiter l'impact écologique des transports et cesser la recherche et l'exploitation prédatrice de ressources dans des pays lointains. Il ne s'agit pas non plus d'empêcher un commerce international équitable.

La relocalisation passe par des choix d'aménagement du territoire beaucoup plus équilibrés.

Les **Amis de la Terre Gironde** promeuvent tout dispositif et toute initiative permettant de favoriser :

- Les solidarités locales ville/campagne (priorité aux transports en commun régionaux, aux productions locales et à la création d'emplois).
- Les filières courtes et productions locales de type AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui, outre les gains écologiques, peuvent générer des emplois.
- La production et la consommation locale d'énergie, de produits agricoles et de biens
- L'organisation au niveau local de la récupération, la réparation et le réemploi des produits : mise en place de ressourceries, recycleries, ateliers de réparation et d'auto-réparation, etc.
- Le traitement local des déchets qui résultent des activités du territoire.

3.3. Autres mesures sociétales

3.3.1. Les indicateurs de richesse

Basé sur la production de biens et de services, le dogme de la croissance du PIB doit cesser d'être la référence absolue des économistes, politiques, médias et autres comptables de la nation.

Les **Amis de la Terre Gironde** souhaitent que :

De nouveaux indicateurs de « richesse » privilégiant les aspects écologiques et sociaux soient reconnus et utilisés afin de déterminer le bien être des populations et mesurer la progression vers la soutenabilité. Exemples : indice de développement humain, indice de santé sociale, indicateur de bien-être économique durable, empreinte écologique, etc.

3.3.2. Le système bancaire et la finance

Afin de garantir la transparence des banques, des assurances et des autres acteurs financiers, les **Amis de la Terre Gironde** demandent aux pouvoirs publics de :

➤➤ Soumettre les banques à la publication intégrale annuelle des comptes financiers pays par pays (voire filiale par filiale) afin de justifier les activités concrètes que leurs filiales (y compris dans les paradis fiscaux) réalisent sur chaque territoire⁴⁹.

➤➤ Garantir la publication des grands projets et entreprises financées par les banques et de leurs impacts environnementaux et sociaux, en France, comme à l'étranger. De même pour les assurances, en les soumettant à la publication de la répartition détaillée de leur portefeuille et la liste des entreprises et des projets dans lesquelles elles investissent⁵⁰, afin d'identifier les impacts négatifs potentiels de projets et de prévenir ou de réduire les atteintes aux populations et à l'environnement.

➤➤ Imposer l'étiquetage pour toute la gamme de produits et services bancaires proposés, afin d'informer les clients sur les risques financiers et les impacts environnementaux et sociaux indirects associés⁵¹.

Les **Amis de la Terre Gironde** demandent également que :

➤➤ Les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) soient définis par la loi à partir de cahiers de charges précis, dont à minima les critères de transparence.

➤➤ Les autorités publiques soient aussi exemplaires au travers de la gestion des fonds publics, notamment les organismes acteurs du système de retraites (FRR, ERAFP, AGIRC, ARRCO).

Concernant la réduction des rejets de GES et le financement des secteurs à risques, les **Amis de la Terre Gironde** demandent aux pouvoirs publics :

➤➤ L'adoption de politiques exigeantes encadrant le financement des banques et autres acteurs financiers dans les secteurs à risques : énergies fossiles, nucléaire, grands barrages, chimie, exploitation forestière, etc⁵².

➤➤ Le renforcement de la loi française et l'initiative de la France d'une directive européenne exigeant la publication des impacts environnementaux et sociaux des entreprises de l'Union Européenne (pour toutes les entreprises de plus de 300 salariés incluant les entreprises publiques et coopératives ; définition d'indicateurs communs à toutes les entreprises et d'indicateurs sectoriels précis ; mise en place de sanctions en cas de violation) ainsi que la reconnaissance de la responsabilité maison mère -filiale

➤➤ Un engagement de réduction massive des investissements dans ces secteurs.

➤➤ L'instauration d'un cadre réglementaire, sur la base du calcul des émissions induites par les financements de banques et des assurances, fixant des objectifs de réduction des émissions induites de GES en valeur relative et absolue de manière compatible avec les objectifs publics (exemple : facteur 4, voir aussi partie diagnostic). Ces objectifs devront progressivement être intégrés dans les négociations climatiques européennes et internationales.

49 <http://www.amisdelaterre.org/Les-banques-sous-pression.html>

50 <http://www.amisdelaterre.org/Rapport-Assurances-francaises.html>

51 <http://www.amisdelaterre.org/Guide-Environnement-Comment.html>

52 www.financeresponsable.org

Et plus globalement, de mettre en place un cadre réglementaire qui permette d'intégrer la contrainte carbone et la dépense énergétique dans l'élaboration des choix d'investissements privés, via notamment l'instauration d'une taxe sur l'énergie, des politiques industrielles et fiscales sectorielles, le renforcement du principe pollueur payeur et des mécanismes financiers incitatifs pour les activités permettant de réduire très fortement les émissions.

Concernant les marchés financiers et les mécanismes de compensation, les **Amis de la Terre Gironde** demandent aux pouvoirs publics de :

- Abandonner les marchés carbone et tout mécanisme de compensation (y compris le captage et le stockage de carbone) et d'interdire le recours aux outils de marché sur la nature et le vivant⁵³.
- Garantir la transparence des lobbies à tous les niveaux de décisions, et de veiller à ce qu'aucun des groupes représentant l'industrie ne bénéficie d'un accès privilégié à l'élaboration des politiques publiques.

La France fait partie des quatre contributeurs les plus importants au capital de la Banque Européenne d'Investissement, et dispose, à ce titre, d'un nombre de voix important dans son conseil d'administration. Les **Amis de la Terre Gironde** demandent donc à la France de :

- Faire interdire les financements de la BEI aux énergies fossiles.
- Pousser la BEI à instaurer un moratoire sur les grands barrages, tant qu'elle n'a pas concrètement adopté les recommandations de la Commission mondiale des barrages⁵⁴.
- Réorienter les fonds vers le développement de politiques énergétiques locales et alternatives (efficacité, ENR, etc.).

Les banques finançant dix fois plus les énergies fossiles polluantes que les énergies renouvelables, les **Amis de la Terre Gironde** demandent aux pouvoirs publics de :

- Encourager les banques à apporter leur soutien aux alternatives soutenables (efficacité énergétique, énergies renouvelables, éco-produits etc.).
- Encourager la création de produits incitatifs pour les particuliers, les collectivités et les entreprises.

3.3.3. La publicité

Deux axes de réflexion apparaissent sur la thématique « Publicité » :

- La réglementation sur les supports publicitaires consommateurs d'énergie : enseignes, pré enseignes et panneaux publicitaires.
- Le contenu des messages publicitaires. Le but principal de la publicité étant de créer un désir de consommer, celle-ci doit être étudiée de façon à ce que les messages véhiculés ne soient pas contraires ou mensongers vis à vis des objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique ou des engagements pris pour atténuer les changements climatiques.

⁵³ <http://www.amisdelaterre.org/Sommet-Rio-20-La-nature-n-est-pas.html>

⁵⁴ www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/plaquettebarrages.pdf

Les **Amis de la Terre Gironde** proposent :

- L'interdiction de la publicité pour les modes de transport les plus polluants et consommateurs d'énergie (routiers et aériens).
- L'interdiction des campagnes de promotion de véhicules qui émettent plus de 95 g de CO₂ / km⁵⁵.
- Dans un souci pédagogique, définir un encadrement légal de la publicité qui aura vocation à guider les consommateurs dans leurs choix.
- Responsabiliser l'offre par rapport à ses conséquences environnementales : produits nocifs pour l'environnement, gaspillage énergétique, émissions de CO₂ disproportionnées.
- En s'appuyant sur le code de l'environnement et le code de la consommation, renforcer le contrôle de la publicité présentant des allégations environnementales fausses ou de nature à tromper le consommateur.
- Contrôler et interdire les dispositifs publicitaires sources de gaspillage énergétique et qui par leur consommation vont à l'encontre de toutes formes de sensibilisation aux économies d'énergie :
 - Contrôle des enseignes lumineuses, dimensions et durée d'allumage. S'appuyer sur la nouvelle réglementation sur les enseignes et publicités – au 1er/07/2012 – extinction des enseignes lumineuses de 1h00 à 6h00 du matin.
 - Etendre cette obligation au mobilier urbain et aux publicités numériques.
 - Etendre cette obligation dans les unités urbaines de plus de 800 000 habitants sans avoir à adopter un premier ou nouveau règlement local de publicité. Rendre cette obligation de plein droit.
 - Interdiction des enseignes numériques et des enseignes à cinétique.
 - Sur Internet : lutter contre la multiplication de dispositifs publicitaires obligatoires et contre la collecte de données sur les individus.

3.3.4. La démocratie

La concentration des pouvoirs économiques et politiques, renforcée par le contrôle croissant des médias par les grandes entreprises, nuit aux prises de décisions réellement démocratiques. Les choix effectués en matière de politique énergétique en France en constituent une parfaite illustration. La démocratie représentative telle qu'elle existe aujourd'hui ne permettra vraisemblablement pas d'engager des changements politiques de grande ampleur. Le cumul des mandats, les conflits d'intérêts et la concentration des pouvoirs au sein d'une oligarchie⁵⁶ sont autant de freins à un renouvellement du projet démocratique.

⁵⁵ Le Parlement européen vient de voter en faveur d'un objectif de 95 g de CO₂ / km d'ici 2020. Les ONG de protection de l'environnement réclament 80 g.

⁵⁶ Voir : Hervé Kempf, *L'oligarchie ça suffit, vive la démocratie*, Éditions du Seuil, 2011

C'est pourquoi les **Amis de la Terre Gironde** revendiquent :

- Un processus de renouveau démocratique basé sur l'implication de l'ensemble des citoyens.
- Le rejet de la concentration des pouvoirs et la mise en place de formes de démocratie décentralisées au fonctionnement le plus horizontal possible (sans hiérarchie). Les prises de décisions doivent être relocalisées au niveau des territoires, au sein d'entités géographiques cohérentes dans lesquelles chacun se retrouve comme par exemple les communes, les bassins de vie ou encore les « pays ». Les prises de décision sont participatives et directes. Ces formes de « démocratie directe » sont initiées par les populations concernées et visent à leur autonomie à tous les niveaux (énergétique, alimentaire, etc.)
- Pour subvenir aux besoins de la communauté locale (alimentation, habitat, transport, etc.), les grandes structures productivistes centralisées sont donc remplacées par des petites unités de production qui basent leurs activités sur la valeur de l'usage et non pas sur celle de l'échange. Ces unités de production sont autogérées et régies par les valeurs d'entraide et de coopération.
- Regroupés au sein d'une structure de type fédéral, les territoires coopèrent entre eux à toutes les échelles, locales, nationales et internationales, notamment afin de garantir le respect de l'équité et de la justice mais aussi pour traiter à un niveau plus global les sujets qui le requièrent comme le changement climatique ou encore la perte de biodiversité.

CONCLUSION

Les recommandations prioritaires des Amis de la Terre Gironde pour s'engager dans la transition énergétique :

- Transformer radicalement le système énergétique actuel en se basant sur le principe fondamental : réduire la demande d'énergie grâce à la **sobriété** et **l'efficacité** (qui représentent 2/3 de l'effort) et développer les **énergies renouvelables** (pour fournir le 1/3 restant).
- L'Europe et la France doivent s'engager au plus vite sur un triple objectif 2030 ambitieux et contraignant de réduction d'émissions de GES, d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables⁵⁷. En **2050** au plus tard, nos sociétés doivent avoir réduit de **100 %** leurs rejets de GES et fonctionner avec de l'énergie **100 %** renouvelable.
- Dès aujourd'hui, décider de **ne pas exploiter les énergies fossiles dites non conventionnelles** : huiles et gaz de schistes, sables bitumineux et off shore profond. Il faut donc les laisser volontairement dans le sous-sol.
- La décision politique immédiate de **sortir du nucléaire** avec un plan de sortie programmée, rapide et complète.
- La **fermeture** immédiate des réacteurs nucléaires les plus anciens et les plus dangereux.
- D'une manière générale, **l'arrêt de tous les grands projets inutiles**. Les projets routiers / autoroutiers et aéroportuaires (notamment celui de Notre Dame des Landes) doivent être abandonnés.
- Afin de réduire la demande de transports motorisés, **relocaliser les activités**, favoriser les circuits courts, lutter contre l'étalement urbain, développer massivement les transports collectifs, les modes actifs (marche, vélo, roller, etc.), **généraliser les zones 30**, les zones apaisées et les aires piétonnes.
- Instaurer **l'obligation de rénovation** dans le parc de bâtiments existants (résidentiel et tertiaire)
- Modifier considérablement nos **modes de production et de consommation** : encadrement strict des filières de productions notamment celle des produits high-tech, réduction des déchets, lutte contre l'obsolescence programmée, soutiens au secteur de la réparation et de l'auto-réparation, promotion d'une agriculture locale plus respectueuse de l'environnement et de la santé, alimentation saine et réduction de la consommation de viande, interdiction des publicités énergivores (supports et contenu), etc.
- Placer les **territoires au cœur de la transition énergétique**. Identifier le bassin de vie comme niveau fondamental de la gouvernance climat-énergie.
- Instaurer un programme de **décentralisation de la production d'énergie** afin que les territoires aient la capacité d'être plus autonomes.

57 Voir : www.foeeurope.org/sites/default/files/publications/2030_briefing_may2013.pdf

- Les choix effectués ne doivent reposer sur **aucun pari technologique ou mauvaise « solution »** : agrocarburants, nucléaire, captage et stockage du carbone, géo-ingénierie, etc. Si certaines évolutions positives ne sont pas à exclure d'ici à 2050, elles sont impossibles à prévoir. Seules les solutions réalistes et matures au niveau technique et économique, sans effet pervers du point de vue social et environnemental, peuvent être retenues.

- Débloquer des **financements massifs** en faveur des mesures de **transition énergétique** : arrêt immédiat des subventions à la pollution, mise en place dès 2014 d'une contribution climat énergie, investissements d'avenir éco-conditionnés et fléchés vers la transition énergétique, etc.

- **Soumettre les acteurs financiers** (banques, assurances, etc.) à plus de **transparence** dans leurs activités, mettre en place un cadre réglementaire qui permette d'intégrer la contrainte carbone et la dépense énergétique dans l'élaboration de leurs choix d'investissements.

- Abandon des marchés carbone et tout mécanisme de compensation (y compris le captage et le stockage de carbone) et **interdiction de recourir aux outils de marché sur la nature et le vivant**.

- La reconnaissance et l'utilisation de nouveaux indicateurs de « richesse » privilégiant les aspects écologiques et sociaux.

- La transition énergétique doit aller de pair avec plus de **justice sociale** : la précarité énergétique doit être en forte baisse voire quasi nulle et de nombreux emplois non délocalisables doivent être créés.

- La mise en place d'un **renouveau démocratique** : prises de décisions au niveau des territoires (communes, bassins de vie,...) visant à l'autonomie des populations (énergie, alimentation, etc.) et se rapprochant des formes de **démocratie directe**. Ces territoires sont regroupés au sein d'un système de type fédéral afin de garantir l'équité, la justice entre les territoires et traiter les sujets qui le requièrent à différentes échelles : changement climatique, marées noires, perte de biodiversité, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les positions de la Fédération des Amis de la Terre

Les documents de positions des Amis de la Terre France :

Voir la rubrique « Notre vision » : <http://www.amisdelaterre.org/notrevision.html>

Les documents de Friends Of the Earth Europe :

Voir la rubrique « Climate & Energy » sur <http://foeeurope.org/>

Les documents de Friends Of the Earth International :

Voir : <http://www.foei.org/fr>

D'autres publications liées aux questions énergétiques, ne reflétant pas nécessairement nos positions (liste non exhaustive)

Pour suivre le débat énergie avec les ONG et consulter le document « 14 mesures des ONG ».

Voir : <http://transitionenergetique.org/>

Le mouvement des Territoires en transition.

Voir : <http://www.transitionfrance.fr/>

Les études du Réseau Action Climat.

Voir : www.rac-f.org

Les documents du CLER.

Voir : <http://www.cler.org/info/>

Le scénario énergie de négaWatt.

Voir : <http://www.negawatt.org/>

Le scénario transition énergétique de Greenpeace.

Voir : <http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/300718/Scenario%20Transition%20Energetique%20Greenpeace%202013.pdf>

Les rapports de Global Chance.

Voir : <http://www.global-chance.org/EnerwebWatch>. Voir : <http://www.enerwebwatch.eu/confenvi-t19.html?langnav=fr>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Voir : <http://www.transition-energetique.gouv.fr/>



Document édité par les **Amis de la Terre Gironde** en Juillet 2013

Coordination et rédaction : Olivier Louchard

Contributions et relectures : Guillaume Barthélemy, Romain Porcheron, Aurélie Schild,
Raphaël Seror

Maquette et mise en page : Guillaume Barthélemy, Aurélie Schild

Photos : alainbachellier, FredArt, jeanlouis_zimmermann / Creative Commons

Contact Presse : Olivier Louchard 06.26.40.07.74

Les **Amis de la Terre Gironde** est une association loi 1901 de protection de l'homme et de l'environnement, elle fait partie de la fédération nationale des **Amis de la terre France** et de la fédération internationale **Friends of the Earth International**.

Les **Amis de la Terre** défendent les valeurs de justice sociale et justice environnementale, ainsi qu'une transition vers des sociétés soutenables.

Les **Amis de la Terre Gironde**

Maison de la nature et de l'environnement
5 rue de Tauzia 33800 Bordeaux

gironde@amisdelaterre.org
www.amisdelaterre.org/gironde